

La lettre de TARZ HEOL

MAI 2021



TARZ HEOL –8 La Vraie Croix – 56270 PLOEMEUR - Mel : tarzheol56270@gmail.com – site : tarzheol.com

INTRODUCTION

Lors de l'assemblée générale de janvier 2021, nous vous avons annoncé la relance de la lettre d'informations de Tarz Heol.

Nous voici arrivés à échéance, pour le 1^{er} numéro dématérialisé.

Par cette lettre, nous souhaitons vous tenir informés, au minimum 2 fois par an, de l'avancée de l'ensemble des dossiers présentés à l'AG, et aussi des nouveautés, les dates à retenir !

Rappel : nous vous invitons régulièrement à participer à des « rencontres sur le terrain » pour une meilleure compréhension de certains dossiers suivis par TH. N'hésitez à venir nous rejoindre !

Objectif des 100 adhérents pour l'année 2021 :

A ce jour, nous y sommes !

Projet de lotissement rue RorhMez (près du centre de rééducation de Kerpape)

Dans le rapport d'activités de l'AG, figurait l'historique du dossier porté devant les juridictions de Rennes puis de Nantes, en appel.

Les mémoires récapitulatifs des parties adverses nous sont parvenus (Tarz Heol et les requérants individuels). Notre avocat, Maître Dubreuil a expédié notre mémoire récapitulatif.

Nous attendons donc à ce jour, une convocation de la Cour d'Appel de Nantes. Mai ? juin ? Aux prochaines nouvelles !

Modifications du SCoT suite à l'adoption de la loi ELAN en novembre 2018 – ZAC du Mourillon

Le Tribunal Administratif de Rennes a rejeté la majorité de nos demandes dont la ZAC du Mourillon et Kerpape.

Dans ces dossiers rejetés : la ZAC du Mourillon et... Kerpape - Ont été retenues les observations sur des zones d'activités à Locmiquélic et Riantec.

Le conseil d'administration a pris la décision de faire appel à la décision, et a donc déposé une requête d'appel le 16 avril 2021, notamment sur :

- la question du franchissement de l'urbanisation sur le secteur de Mourillon
- la question de la détermination des coupures d'urbanisation à l'échelle du SCOT, y incluant celle entre Kerpape et Lomener

Lorient-Agglomération a également fait appel à la décision du jugement de Rennes.

Donc, affaire à suivre... cela peut prendre plusieurs mois...

Les Kaolins

La société Imerys qui extrait du kaolin sur Ploemeur depuis 1904 doit déposer dans le courant de l'année un dossier de demande de renouvellement d'exploitation (182 ha) et l'extension de 16,8 ha sur 5 secteurs. Sont concernés les lieux suivants : Lopeheur (2,4 ha), Kerourant (0,1 ha), Kernastellec (3,9 ha), Keryan (6,8 ha), Kerguen (3,4 ha).

La ville de Ploemeur doit mettre ce projet en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme. Notre association a organisé 2 sorties sur le terrain car le Conseil d'Administration se préoccupe notamment de la préservation de la zone humide située près du camping du Menhir à Kerguen, de la circulation des véhicules de chantier aux abords, du déplacement de la Voie Verte et de la destruction programmée d'arbres à Lopeheur (Espace Boisé Classé).

TarzHeol va déposer ses observations et questions sur le registre dématérialisé mis à la disposition du public par la mairie de Ploemeur.

La thalassothérapie de Larmor-Plage

Le 19 janvier 2021 un permis de construire instruit par les services de Lorient Agglomération, propriétaire du site, a été accordé par la mairie de Larmor-Plage. Ce projet est initié par le groupe Phélippeau qui a prévu un bâtiment de 130 m de long et 14 m de haut comprenant notamment un hôtel 4 étoiles de 130 chambres, 2 restaurants et un centre de thalasso de 3500 m² (9600 m² de surface plancher au total).

Le terrain est situé entre la rue de Kergalan et le centre nautique de Kerguelen

Notre association s'interroge sur la compatibilité du projet avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du pays de Lorient, sur le fait qu'il n'y a pas eu d'étude d'impact, pas d'enquête publique ni d'avis détaillé de l'Autorité Environnementale.

Les associations Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, les Amis des Chemins de ronde et l'Univem se sont jointes à Tarz Heol pour déposer un recours gracieux.

Le 6 avril, notre avocat Thomas Dubreuil a reçu la réponse du maire de Larmor-Plage rejetant ce recours. Nous avons 2 mois pour déposer un recours auprès du TA de Rennes.

La révision du Règlement Local de Publicité (RLP)

Les objectifs ont été définis par la délibération du conseil municipal du 26 juin 2019 :

- assurer la qualité visuelle et paysagère des principales entrées de ville
- prendre en compte l'arrivée de nouvelles technologies en matière d'affichage
- assurer un équilibre entre l'affichage extérieur et la protection du cadre de vie
- diminuer la surface de communication sur les panneaux

Un délai de 6 ans est accordé aux entreprises pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Le projet prévoit la création de 5 zones de publicités réglementées ; il a été arrêté en conseil municipal le 21 avril 2021. Une enquête publique est programmée en septembre 2021 pour une approbation annexée au PLU en décembre 2021.

Tarz-Heol a participé à la réunion publique en visioconférence, du 16 mars 2021.

Le Cosquéric – projet de reboisement et d'aménagement

Cette parcelle est gérée par l'ONF. Une vaste opération de coupe sanitaire d'épicéas a été réalisée en 2019. Le 20 février 2020, plusieurs membres de Tarz Heol, 4 représentants de l'association des riverains ainsi que M. et Mme Robic, propriétaires de la ferme du Cosquéric, se sont retrouvés sur le site.

Cette rencontre a permis de s'interroger sur le reboisement prévu l'hiver prochain (objectifs à court et moyen terme, types d'essences choisies) et aussi de proposer des aménagements (création de cheminements, valorisation des blockhaus, etc...).

Le compte-rendu de ces échanges a fait l'objet d'un courrier envoyé à l'ONF, au Conseil Départemental et à la mairie de Ploemeur. Nous attendons une proposition de date de rencontre.

Tarz Heol participe au Comité de suivi des étangs du Ter

Ce comité réunit des élus de Lorient Agglomération et des communes concernées, des représentants d'associations, du bureau d'études et des services de l'Etat.

Des travaux sont nécessaires pour consolider les digues en très mauvais état (la digue entre les 2 étangs est fermée à toute circulation pour plusieurs mois). Reste aussi la question de la libre circulation de l'eau selon la Directive Cadre sur l'Eau de 2015. Le programme d'aménagement prévoit plusieurs scénarios pouvant aller jusqu'à l'ouverture complète et permanente des étangs à la mer avec pour objectifs de garantir la continuité piscicole et sédimentaire ainsi que la bonne qualité de la masse d'eau.

SCI Courte Echelle à Lanester : Tarz Heol est associé au projet

25 hectares de terres agricoles ont été achetés par la SCI pour une exploitation en bio. Une vaste opération de collecte de fonds a été organisée en 2020 pour l'installation d'une ferme école et d'un chantier d'insertion en maraîchage. Tarz Heol a acheté 20 parts sociales pour un montant de 2000 euros.

Un projet identique est mené par la SCI à Ploemeur au lieu dit Le Resto : installation d'un maraîcher, d'un paysan boulanger, création d'un verger et d'un jardin de légumes. La collecte de fonds a démarré. Elle se termine le 11 juin. Un beau projet local à soutenir et à encourager ! Tarz Heol examinera ce point lors du prochain C.A.

www.sci-courte-echelle.fr

Relations avec la municipalité

Au cours du mandat municipal précédent, Tarz Heol avait été reçu le 12 décembre 2018 par Monsieur Le Maire, l'adjoint chargé de l'environnement, et M. Landais, responsable de l'environnement à la mairie.

Tarz Heol a souhaité rencontrer la nouvelle municipalité élue en mars 2021, afin de pouvoir échanger sur les différents dossiers tant en matière d'urbanisme que d'environnement. Une rencontre avec la nouvelle adjointe chargée de l'environnement et du développement durable a été également formulée.

Courrier expédié le 25 mars 2021 –rappel téléphonique de notre part le 13 avril 2021 – pas de réponse à ce jour... Dommage !

Semaine du Développement Durable du 29 mai au 9 juin 2021

A l'exception de 2020, Tarz Heol participe chaque année, au mois de la Biodiversité et du Développement Durable (ex. semaines européennes du DD)

Pour 2021, sous réserve des conditions sanitaires permises...voici les animations prévues

Samedi 29 mai :

2 balades autour de l'étang de Lannéec à la découverte de la flore sauvage avec Bernard

Lieu de rendez-vous : 1^{er} départ à 14 h – 2^{ème} départ à 16 h

RDV parking près du 34 allée de l'étang au Fort Bloqué

Nombre de places limité, s'inscrire avant le 25 mai au 06.86.90.13.99

Samedi 5 juin de 14 h à 16 h :

Chantier de nettoyage et entretien de la parcelle autour de la fontaine et le lavoir avec l'association Diwallerien Chapel Sant Leonard. Rendez-vous à la chapelle Saint Léonard à 13 h 45

Dimanche 6 juin :

- Mise en place de panneaux informatifs sur la biodiversité le long de la voie verte entre le Courégant et la chapelle (chemin de découverte)
- Village éphémère à la chapelle Saint Léonard

Stands

- o Michel Collin sur les arthropodes vivants (phasmes, grillons, criquets, myriapodes) : le matin, installation de l'exposition et l'après midi, observation sur le terrain et identification des espèces
- o l'association « cueillir » avec petits jeux et découvertes de plantes,
- o Tarz Heol
- o l'association Diwallerien Chapel Sant Leonard

Exposition photos de plantes

balade découverte de 10 h à 12 h des plantes de bord de mer et oiseaux de passage,

balade et cuisine avec les plantes sauvages à 14 h, animation pour les enfants à 16 h

Jeudi 10 juin de 18 h à 21 h :

Une balade de Tarz Heol encadrée par les bénévoles de l'association : circuit Saint- Léonard et Saint-Jude
Rendez-vous : parking du Courégant à 17 h 45 ; groupe limité et inscription au 06.71.50.93.44
Prévoir son pique-nique

AGENDA

Vente de livres le 13 juin 2021 à Océanis

Ramassage journaux le 12 juin